



Assignation en réalisation de caution pour un finacement d'entrep

Par **awvido**, le **15/03/2009** à **16:39**

gérant de société j'ai donné ma caution personnelle pour une ouverture de crédit à hauteur de 40 000€ ma société ayant déposé le bilan et actuellement en liquidation judiciaire sans actif je suis poursuivi pour le solde de 20000€. j'avais signé un engagement solidaire de caution pour un remboursement mensuel de 700€ alors que mes revenus était de 900€ salaire de ma sté, suis je responsable ? je ne peux pas payer cette somme mon salaire est de 1900€ j'ai 400€ de frais de déplacemnt un loyer de 500€ une pension de 400€ pour mes deux enfants. Puis je espérer une réduction de ma dette ou tout au moins demander l'annulation pour gagner un peu de temps et présenter un demande auprès du juge de l'application; je suis convoqué au tribunal mardi prochain merci par avance;